

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE  
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20251205-40051225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 08/12/2025

Publication 08/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Date convocation : 27 Novembre 2025



Nbr conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 10  
Quorum : 7

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le cinq du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVET, Véronique CANET, Benoît BARDY, Anthony CLUZEL, Yves GRANGE, Pierre DUPINAY, Jean GIRAUD,

Excusé : Julien LIMONE

Absentes : Nathalie DEGAND, Muriel ROUCHOUSE

M Jacques GERY a été élu secrétaire de séance

N° 40 051225

**OBJET : TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONFORTEMENT DU  
PONT DE FALLOT  
AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE PIÈCES  
MARCHÉ**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'appel d'offres relatif aux travaux de réfection et de confortement du Pont de Fallot a été lancé et se terminera le 26 janvier 2026 à 18h00.

Ce chantier s'effectuera dans le cadre des marchés publics.

Il est donc nécessaire que le maire soit habilité à signer les pièces du marché de travaux ainsi que tous les documents s'y rapportant lorsque le titulaire du marché sera choisi.

**Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
des présents**

- **DONNE** l'autorisation au maire de signer les pièces du marché de travaux concernant les travaux de réfection et de confortement du Pont de Fallot ainsi que tous les documents s'y rapportant

Le secrétaire de séance  
J GERY

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le Maire  
A. FLACHER

